DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 10 JUILLET 2008

Délibération n° 2008.07.156

Fonds Social Européen : attribution des subventions dans le cadre du PLIE

LE DIX JUILLET DEUX MILLE HUIT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.
Date d'envoi de la convocation : **04 juillet 2008**

Secrétaire de séance : Jacky BONNET

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, Jacky BONNET, Fatiha BOURDAREAU, Véronique DAVY, Marie-Noëlle DEBILY, Simon DEFORGE, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Maurice FOUGERE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND, Nadine GUILLET, Madeleine LABIE, Françoise LAMANT, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL

Ont donné pouvoir :

François NEBOUT à Marie-Noëlle DEBILY, Didier LOUIS à Christian RAPNOUIL, André BONICHON à Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Stéphane CHAPEAU à Fabienne GODICHAUD, Bernard CONTAMINE à Cyrille NICOLAS, Catherine DESCHAMPS à Michel BRONCY, Gilles VIGIER à Jean-Claude BESSE

Excusé(s) :

Excusé(s) représenté(s) :

	DELIBERATION N° 2008.07.156
POLITIQUES SOLIDAIRES / POLITIQUES SOLIDAIRES	Rapporteur : **Monsieur DAURE**

FONDS SOCIAL EUROPEEN : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU PLIE

Afin de contribuer à la mise en œuvre de la programmation des fonds européens pour la période 2007-2013, la ComAGA s'est vue attribuer la gestion d'une subvention globale pour le compte du Fonds Social Européen (FSE) dans le cadre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE).

Le montant de cette subvention s'élève à 348 781 € en 2008 (soit 334 781 € au titre des crédits d'intervention et 14.000 € au titre de l'assistance technique), et 1 046 343 € sur la période 2008/2010.

Conformément à la procédure d'appel à projets FSE engagée en mai 2008, les structures intervenant dans le domaine de l'insertion et l'emploi sur le territoire de l'agglomération, ont présenté des projets en faveur des bénéficiaires du PLIE.

Après avis des membres du comité de pilotage du PLIE, certains dossiers présentés par les structures d'insertion par l'activité économique ne peuvent faire l'objet d'une attribution dans la mesure où ils ne respectent pas le plafonnement des dépenses indirectes de fonctionnement à hauteur de 20% du coût total du projet, et /ou, ne démontrent pas la mise en œuvre d'une action spécifique éligible au dispositif PLIE différente du fonctionnement normal de la structure porteuse, et/ou sollicitent un financement des dépenses d'encadrement technique sans justifier du temps passé sur cette activité en dehors des temps liés à la production. Toutefois, ces dossiers pourront faire l'objet d'une présentation ultérieure.

Pour certaines actions, la ComAGA passe des marchés pour un montant de 120 682 € et finance des aides individuelles aux bénéficiaires du PLIE pour 6 100 €.

Par conséquent, après attribution de la participation du FSE aux projets éligibles dont la liste est jointe en annexe, l'enveloppe restant à répartir s'élève à 108 185 €.

Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions à des associations, les membres des bureaux des associations concernées ainsi que tout élu qui pourrait être intéressé, à titre personnel ou familial, par ces versements.

Vu le protocole d'accord du PLIE 2008, approuvé par délibération n° 479 du 20 décembre 2007,

Vu la convention n° 192/30191 de subvention globale ampliée par les services du secrétariat général aux affaires régionales du 23 mai 2008,

Vu l'avis favorable du comité de pilotage du PLIE du 5 juin 2008,

Vu l'avis favorable de la commission politiques solidaires du 13 juin 2008,

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 1er juillet 2008,

Je vous propose :

D'ATTRIBUER les subventions au titre du Fonds Social Européen selon le tableau joint,

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions et avenants à intervenir.

D'IMPUTER les dépenses au budget principal – articles 6573 et 6574 – sous fonction 90.

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le : **18 juillet 2008**	**Affiché le :** **18 juillet 2008**